SAINT-MELANY

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 Juillet 2023

• Sont présents : Didier Piolat, Paul Arnaud, Vincent Guillo, Fanny Waldschmidt, Lorraine Chénot, Barbara De Schepper

• Conseillers ayant donné un pouvoir : Roger Lombardo à Paul Arnaud, Lucy Renault à Barbara De S chepper, Arlette Obry à Didier Piolat

· Conseillers excusés : Damien Petit, Lois Coltel

Secrétaire de séance : Didier Piolat.

1. Délibérations pour Décisions Modificatives pour certaines régularisations d'écritures comptables :

Délibération n°1 : Afin de pouvoir rembourser la différence de la hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 pour un montant de 44 €, le conseil municipal a décidé d'ouvrir la ligne de dépenses 739118 pour le montant de cette somme et de prélever le même montant sur la ligne de dépenses 65888 (65) libellée « Autres ».

Vote: 9 voix pour.

Délibération n°2: Afin de pouvoir imputer correctement les dépenses de fournitures de citernes pour l'opération créant des citernes de stockage sur le réseau de l'Elzet, la ligne de dépenses 21561 (21) Service de distribution d'eau sera ouverte avec un montant de 13 616 € et en compensation la même somme sera retirée de la ligne 2315 (23).

Vote: 9 voix pour.

2. Augmentation de loyer des logements municipaux :

Le conseit municipal décide d'une augmentation de 2 % des loyers pour les logements municipaux à partir du 1^{er} juillet 2023 (pour les logements dont l'échéance du contrat est le mois de juillet) ; cette augmentation est inférieure à l'augmentation maximum légale de 3.5 %

Vote: 8 voix pour et une abstention

3. Modification du contrat de location des vélos à assistance électrique

En plus des tarifs d'été votés lors du dernier conseil de nouveaux tarifs pour quelques jours de location sont créés : 85 € pour 3 jours, 110 € pour 4 jours et 132 € pour 5 jours, Le conseil municipal décide d'ajouter la location à la journée pour 30 euros et pour 2 journées à 60 euros.

Vote: 9 voix pour. Questions diverses

Réunion publique, communiquer sur la date choisie : samedi 12 Août à 11h, suivie d'un pot offert par la commune.